



## SOMMAIRE

	Page
Point 14 de l'ordre du jour :	
Rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique ....	957

**Président : M. Rüdiger von WECHMAR**  
(République fédérale d'Allemagne).

## POINT 14 DE L'ORDRE DU JOUR

Rapport de l'Agence internationale  
de l'énergie atomique

1. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : J'invite le Directeur général de l'AIEA, M. Sigvard Eklund, à présenter le rapport de l'Agence pour l'année 1979<sup>1</sup>.

2. M. EKLUND (Directeur général, Agence internationale de l'énergie atomique) [*interprétation de l'anglais*] : C'est pour moi une occasion heureuse que de prendre la parole à l'Assemblée générale pour passer en revue certains événements qui se sont produits récemment dans le domaine nucléaire et pour aborder certaines questions particulières qui pourraient intéresser les membres de l'Assemblée.

3. Qu'il me soit permis de commencer par un bref examen des perspectives et de l'avenir de l'énergie nucléaire.

4. Dans le cadre de l'Organisation de coopération et de développement économiques la Belgique, les Etats-Unis, la France, le Japon, la République fédérale d'Allemagne, le Royaume-Uni, la Suède et la Suisse, ou bien on a un programme nucléaire important, ou bien ont déjà obtenu un pourcentage assez élevé de production d'électricité à partir de l'énergie nucléaire. L'Espagne, où j'ai eu récemment le privilège de me rendre, a également un important programme d'énergie nucléaire. Au sein de ce groupe, la France représente un exemple remarquable : d'ici à 1985, la France compte produire 50 % de son électricité à partir de l'énergie nucléaire.

5. Les pays socialistes de l'Europe de l'Est ont récemment lancé un important programme d'énergie nucléaire et ont l'intention de mettre en place pas moins de 120 000 MW de capacité nucléaire avant la fin de cette

décennie, chiffre qui peut se comparer avec les 16 000 MW aujourd'hui produits. Ainsi, voilà un vaste domaine du monde dans lequel il n'y a aucun doute quant aux besoins et aux perspectives en matière d'énergie nucléaire.

6. Dans les pays en développement, les perspectives d'énergie nucléaire sont inégales. Une des grandes difficultés techniques auxquelles se heurtent nombre de ces pays est qu'actuellement le standard économiquement optimal de l'unité d'énergie nucléaire disponible sur le marché a une capacité de production d'électricité dépassant de loin la capacité des systèmes existants des programmes d'électricité dans la plupart des pays en développement. Progressivement, j'en suis certain, cette situation sera corrigée au fur et à mesure que progressera le travail sur les centrales économiques plus réduites et à mesure que les programmes d'électricité se développeront. Actuellement, toutefois, dans la mesure où des prévisions peuvent être faites, il semble que pas plus de 10 pays en développement seront en mesure d'utiliser des centrales d'énergie nucléaire en 1990 et qu'au mieux 20 seront dans la même situation au tournant du siècle.

7. Ayant brossé ce tableau, je voudrais relever que les centrales d'énergie nucléaire actuellement en fonctionnement ou en construction devraient produire quelque 15 % de l'électricité mondiale d'ici à 1985. Ce n'est nullement là une contribution sans importance aux besoins mondiaux d'énergie; elle représentera l'équivalent de toute la production pétrolière de l'Arabie saoudite en 1979.

8. Cependant, au cours de ces dernières années, une tendance déclinante de commandes de nouvelles centrales nucléaires est apparue. C'est ainsi, par exemple, qu'au cours des six premiers mois de 1980, alors que 9 nouvelles centrales étaient commandées en Europe occidentale, 10 centrales d'une capacité beaucoup plus considérable ont été annulées aux Etats-Unis. On pourrait même aller plus loin et dire qu'il existe un certain état de stagnation dans certains pays.

9. On peut se poser la question : à une époque où nous consommons le pétrole si rapidement que nous courons le risque d'en épuiser les réserves mondiales d'ici quelques décennies, alors que la hausse du prix du pétrole cause de graves déséquilibres dans l'économie mondiale, alors que le coût du charbon a augmenté de 40 %, alors que l'impact écologique de l'utilisation du charbon et du pétrole cause chaque jour plus de préoccupation, comment est-il possible qu'il y ait des réticences à accepter une source d'énergie — l'énergie nucléaire — dont on peut démontrer qu'elle est moins onéreuse, plus sûre et plus propre que les autres moyens aujourd'hui à notre

<sup>1</sup> Agence internationale de l'énergie atomique, *Rapport annuel pour 1979*, Autriche, juillet 1980; communiqué aux membres de l'Assemblée générale par une note du Secrétaire général (A/35/365).

disposition ou qui, probablement, le deviendront à une échelle importante dans les premières décennies du prochain siècle ?

10. Ce paradoxe devient d'autant plus difficile à comprendre lorsque nous examinons les déclarations faites à trois récentes conférences importantes qui se sont tenues récemment, à savoir : la onzième Conférence mondiale de l'énergie, qui a eu lieu à Munich du 8 au 12 septembre dernier, la deuxième Conférence des parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, tenue à Genève du 11 août au 7 septembre dernier et la Conférence générale de l'Agence, tenue à Vienne du 22 au 26 septembre. A ces conférences, on s'est mis d'accord, à une majorité écrasante, sur la nécessité d'utiliser l'énergie nucléaire. A ces conférences, les conséquences écologiques de l'utilisation de grandes quantités de charbon et de pétrole ont été sévèrement rappelées. Un sentiment d'urgence a même été exprimé à la Conférence mondiale de l'énergie : « Nous avons l'énergie, ce qui nous manque, c'est le temps », allusion à la transition des carburants fossiles aux carburants nucléaires.

11. Pour mentionner un autre exemple important, je dirai que les sept hommes d'Etat des pays principaux de l'OCDE, lors de la réunion économique au sommet tenue à Venise les 22 et 23 juin dernier, ont déclaré :

« Nous soulignons la contribution vitale de l'énergie nucléaire à la fourniture d'une énergie plus sûre. Le rôle de l'énergie nucléaire doit être accru si l'on entend satisfaire les besoins mondiaux. C'est pourquoi nous devons développer notre capacité de production nucléaire<sup>2</sup>. »

12. Cependant, en réalité, le groupe de l'OCDE a réduit ses projets nucléaires de près d'un tiers. Aux Etats-Unis, qui ont été des pionniers en matière d'énergie nucléaire et à l'avant-garde dans ce domaine pendant trois décennies, on parle, dans certains milieux, d'abandonner de manière ordonnée les centrales nucléaires.

13. Cette situation peut entraîner des conséquences graves pour l'industrie manufacturière nucléaire. D'ores et déjà, la capacité de survie de l'industrie nucléaire sans de nouvelles commandes est mise en doute dans divers pays occidentaux. Il y a également aux Etats-Unis, en République fédérale d'Allemagne et en Suède, mon pays, des signes d'un déclin perceptible dans la disponibilité de la main-d'œuvre professionnelle nécessaire pour l'entretien des centrales nucléaires, à mesure que les étudiants et les universités commencent à percevoir le déclin du marché pour les compétences en matière nucléaire.

14. Que l'on me permette de conclure cette partie de mon intervention en exprimant ma conviction personnelle que, maintenant et à l'avenir, nous avons besoin de la contribution de toutes les sources disponibles d'énergie, y compris l'énergie nucléaire, pour survivre dans un monde qui, d'ici à deux décennies, devra pourvoir aux besoins de 50 % d'êtres humains de plus qu'aujourd'hui, alors qu'en même temps il devra faire

face à une diminution constante des ressources naturelles et des matières premières.

15. Les dures réalités de la crise de l'offre de l'énergie commencent à avoir un impact sur la conscience publique qui éprouvait peut-être un faux sentiment de sécurité tant que le pétrole était bon marché et abondant et que l'énergie solaire et les autres voies d'énergies dites douces semblaient offrir des solutions rapides et faciles.

16. Nous voyons maintenant, dans de nombreux pays en tout cas, un élan croissant dans le sens de la conservation de l'énergie et peut-être le début d'une prise de conscience du fait que chaque forme de production d'énergie a ses avantages et ses inconvénients et que toutes doivent être utilisées où et quand cela est approprié. Faisons tous ce qui est possible pour encourager cette tendance.

17. Pour sa part, l'AIEA contribue à cet effort en diffusant des renseignements objectifs, en développant son travail pour assurer les normes les plus élevées de sécurité des réacteurs, par sa contribution à la non-prolifération et par l'aide qu'elle apporte afin de stabiliser et de clarifier le système mondial de l'offre nucléaire. Cependant, en dernière analyse, c'est aux gouvernements qu'il appartient de prendre des décisions et, ce faisant, d'assumer les responsabilités politiques nécessaires. Nous, à l'AIEA, ne pouvons qu'être les instruments de leurs souhaits et de leurs décisions.

18. Ce n'est pas le lieu ici pour faire une analyse détaillée des raisons pour lesquelles les perspectives de puissance nucléaire, naguère brillantes, se sont éteintes dans de si nombreux pays, bien que l'énergie nucléaire soit plus nécessaire que jamais. La récession, l'inflation, des taux d'intérêt élevés et un ralentissement dans la croissance de la demande d'électricité ont sans doute joué un rôle. A mon avis, cependant, le principal facteur a été le problème de l'acceptation par le public et son effet sur ceux qui prennent les décisions politiques. Et ici nous sommes confrontés à une situation extraordinaire.

19. En dépit de l'accident survenu le 28 mars 1979 dans ce pays, à Three Mile Island, aucune autre industrie d'énergie n'a un passé en matière de sécurité qui puisse se comparer avec celui de l'énergie nucléaire. Je répète ce que j'ai dit à plusieurs occasions : en près de 2 000 années-réacteur d'expérience opérationnelle dans 235 centrales nucléaires commerciales, il n'y a pas eu un seul accident mortel causé par les radiations.

20. Les normes de sécurité extrêmement strictes suivies en matière de technique nucléaire pacifique constituent en fait un modèle non seulement pour d'autres techniques d'énergie, mais également pour d'autres industries, dont aucune n'a des normes comparables ou des comités de surveillance nationaux et internationaux tels que la Commission internationale de protection contre les radiations ou le Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants.

21. Les travaux de l'Agence à cet égard progressent. Nous sommes à un stade avancé dans la préparation d'une série mise à jour de normes de sécurité internationalement acceptées pour des centrales nucléaires. Quatorze Etats membres ont déjà demandé la visite

<sup>2</sup> Pour le texte anglais, voir *Department of State Bulletin*, vol. 80, n° 2041, août 1980, p. 10.

d'experts de l'Agence pour les aider à appliquer ces normes. Pendant des années, nous avons organisé des cours de formation en la matière.

22. Les règlements de l'Agence en matière de sécurité du transport ont été complètement réexaminés récemment. Ils sont maintenant appliqués dans presque tous les pays et figurent dans toutes les conventions internationales pertinentes. Nous travaillons également avec le PNUE, le Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants et l'OMS sur une comparaison des effets sur la santé et l'environnement de types différents d'énergie, pétrole et charbon, par exemple, et nucléaire.

23. Je suis heureux d'indiquer que l'Agence a convoqué une importante conférence, la Conférence internationale sur les questions actuelles de sûreté des centrales nucléaires, qui s'est tenue du 20 au 24 octobre dernier, à Stockholm, sur l'invitation du Gouvernement suédois. Plus de 500 experts de 44 Etats membres et 10 organismes internationaux s'occupant des aspects de la sûreté nucléaire ont participé à cette conférence. Ils ont passé en revue les normes de sécurité appliquées par l'industrie nucléaire dans leurs pays et ont librement échangé leurs expériences. On s'est généralement accordé pour dire que les renseignements sur les expériences opérationnelles soumises à des contrôles de sécurité et sur les accidents devraient être rassemblés et discutés périodiquement au cours de réunions internationales. L'AIEA devrait jouer un rôle important dans l'organisation de cette coopération, qui est appuyée à la fois par les pays du Conseil d'assistance économique mutuelle et ceux de l'OCDE. Les problèmes relatifs aux centrales situées dans des régions frontalières ont également été discutés et des suggestions ont été faites en vue d'une étroite collaboration entre Etats voisins. La Conférence a été marquée par un désir de collaborer et d'échanger des renseignements sur des questions de sécurité, et cela sans réserve.

24. La Conférence a souligné l'importance de l'énergie nucléaire et s'est achevée sur un consensus selon lequel les questions de sûreté nucléaire ne nécessitent pas d'approche radicale et nouvelle. La Conférence a identifié des domaines de travail auxquels une priorité et une attention plus grandes devraient être accordées et on a également estimé qu'il n'existait pas de facteurs relatifs à la sécurité qui limitent l'utilisation et le développement de l'énergie nucléaire.

25. Cela est, à mon avis, un résultat très important de cette conférence, postérieurement à l'accident survenu à Three Mile Island, et transmet clairement au public l'idée que, comparées à celles des autres industries, les normes de sécurité des centrales nucléaires sont très élevées.

26. Je passe maintenant à un autre sujet. L'assistance technique est l'une des activités les plus importantes de l'Agence et, au cours des dernières années, il y a eu à notre conférence générale des discussions sur la question d'assurer un flux plus approprié et prévisible de ressources pour le programme de l'Agence. Je suis heureux de pouvoir dire que, en raison principalement de cette préoccupation, la Conférence générale, lors de sa ses-

sion tenue il y a deux mois, a accepté pour la première fois dans l'histoire de l'Agence d'arrêter des chiffres indicatifs de planification pour le programme d'assistance technique de l'Agence qui, comme les membres le savent, est financé par des contributions volontaires. Ainsi, l'objectif pour les contributions volontaires s'élevait, pour 1980, à 10,5 millions de dollars. La dernière Conférence générale a porté ce chiffre à 13 millions de dollars pour 1981 et a également approuvé des chiffres indicatifs de planification de 16 millions de dollars pour 1982 et 19 millions de dollars pour 1983. Bien que ces chiffres indiquent qu'il y a un progrès, je dois dire malheureusement que certains indices montrent que le fossé entre les ressources de l'Agence et les besoins des pays en développement a encore tendance à se creuser.

27. Comme je l'ai dit, l'énergie nucléaire ne jouera probablement pas un grand rôle dans la plupart des pays en développement avant la fin du siècle, mais il y a de nombreux autres avantages à tirer des applications de la science et de la technique nucléaires. Dans les domaines de l'agriculture, de la santé et de l'industrie, par exemple, ces applications sont d'une grande valeur pour aider les pays en développement à réaliser leurs objectifs de développement. On peut citer en exemple l'Accord régional de coopération sur le développement, la recherche et la formation dans le domaine de la science et de la technologie nucléaires que l'Agence a institué il y a huit ans dans le but de promouvoir des plans communs de coopération entre institutions nucléaires dans des pays en développement d'Asie. Plusieurs pays latino-américains se sont déclarés désireux d'entreprendre des projets semblables dans leurs régions lorsque existent des possibilités prometteuses de coopération régionale.

28. Les pays en développement sont particulièrement touchés par la hausse des coûts de l'énergie. Il est donc malheureusement impératif pour eux qu'ils limitent leur consommation de certains de ces produits qui ont rendu possible la « révolution verte » et dont la fabrication — par exemple en ce qui concerne l'azote, les engrais et les pesticides — consomme énormément d'énergie.

29. J'en viens maintenant à la deuxième Conférence des parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Lorsque je me suis adressé à cette conférence j'ai souligné que :

« Depuis la première Conférence d'examen en 1975, il y a eu un nombre d'événements significatifs méritant d'être relevés. Ils peuvent se résumer comme suit :

« Premièrement, un certain nombre d'Etats supplémentaires ont souscrit au TNP — dont plusieurs d'entre eux ont de vastes installations et programmes nucléaires.

« Deuxièmement, un nombre considérable d'accords de garanties additionnels ont été conclus avec des Etats non dotés d'armes nucléaires.

« Troisièmement, il y a eu des progrès considérables dans l'application des accords de garanties, notamment en ce qui concerne l'accord avec les Etats non dotés d'armes nucléaires de l'EURATOM, et l'organisation sur le terrain des premiers bureaux en matière de garanties.

« Quatrièmement, il y a d'importantes améliorations en matière de techniques de garanties, d'application, de dotation d'instruments et de procédures de garanties. La possibilité d'introduire un système de stockage international du plutonium pour donner un effet pratique aux mesures de garanties prévues dans le statut de l'Agence est également à l'étude depuis décembre 1978. Une autre étude vise actuellement le carburant épuisé et les problèmes créés par l'accumulation croissante de celui-ci.

« Cinquièmement, une convention internationale sur la protection physique des matériaux nucléaires a été fructueusement négociée et déjà signée par quelque 26 Etats Membres.

« Sixièmement, un progrès considérable a été fait dans le sens de la réalisation du plein potentiel du Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine, connu sous le nom de Traité de Tlatelolco. Avec la ratification du Protocole additionnel II à ce Traité par l'Union soviétique, les cinq Etats dotés d'armes nucléaires sont maintenant parties à ce protocole.

« Septièmement, l'Evaluation internationale du cycle du combustible nucléaire, une étude technique achevée en février de cette année, a étudié toute une série d'options qui permettrait de rendre l'énergie nucléaire largement disponible tout en minimisant le risque de prolifération des armes nucléaires. En identifiant quelques concepts utiles de renforcement de la coopération internationale, cette étude peut conduire à une meilleure compréhension mutuelle entre pays fournisseurs et pays consommateurs quant à leurs préoccupations en matière de prolifération et de garantie de l'offre.

« Les cinq années qui se sont écoulées depuis la première Conférence d'examen du TNP sont ainsi marquées par un certain nombre de réalisations et il est d'une importance fondamentale que le TNP continue de servir de cadre essentiel aux efforts internationaux de non-prolifération. Il convient de ne pas oublier toutefois que le Traité non seulement interdit l'acquisition d'armes nucléaires par les parties non dotées d'armes nucléaires, mais leur donne également l'obligation de faciliter et de promouvoir les activités nucléaires pacifiques et d'œuvrer à la réduction des arsenaux nucléaires. Ce double objectif représente un but indivisible du Traité que toutes les parties, dotées ou non d'armes nucléaires, se sont engagées à atteindre. J'estime, pour ma part, que du succès ou de l'échec de la réalisation de cet objectif dépend en définitive le sort du Traité, avec ce que cela comporte de conséquences pour la sécurité internationale et la survie de l'homme<sup>3</sup>. »

30. Il est pratiquement universellement reconnu aujourd'hui que le système de garanties de l'AIEA est efficace et apporte une contribution importante à la sécurité internationale. C'était là certainement la signification des références faites aux garanties à la deuxième

<sup>3</sup> Pour le compte rendu analytique de cette déclaration, voir *Document final de la Conférence des parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires* (NPT/CONF/II/22/II), 1<sup>re</sup> séance, par. 10 et 11.

Conférence des parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Selon les grandes lignes des observations, nous devons consolider et renforcer encore le système.

31. Il ne faut pas oublier que le système de garanties ne représente qu'une partie — bien qu'une partie essentielle et importante — du régime de non-prolifération. Les tendances récentes indiquent, cependant, que nous entrons peut-être dans une phase critique des efforts déployés par la communauté internationale pour empêcher une plus grande prolifération des armes nucléaires. Comme nous le savons, les activités nucléaires ne sont pas toutes couvertes par les garanties dans certains pays. Dernièrement, il apparaît de façon de plus en plus troublante que certains pays se préparent peut-être à effectuer des explosions nucléaires ou, tout au moins, à produire des matériaux explosifs nucléaires sans garanties. Dans ces conditions, il me semble d'autant plus essentiel que, dans les années précédant la prochaine conférence des parties chargée de l'examen du Traité de non-prolifération, aucun effort ne soit épargné pour rendre le régime de non-prolifération universel.

32. A cet égard, je voudrais passer aux pays dits « liminaux » — aux Etats non dotés d'armes nucléaires — qui utilisent ou construisent des installations nucléaires non garanties.

33. Comme je l'ai dit lors de la vingt-quatrième session ordinaire de la Conférence générale de l'AIEA :

« Pour respectables que ses intentions puissent être, on ne peut pas échapper au fait politique que l'utilisation d'une centrale de retraitement ou d'enrichissement non garantie engendre automatiquement la crainte de voir le pays opérant envisager l'acquisition d'explosifs nucléaires. Les effets déstabilisateurs de telles craintes dans les régions intéressées sont manifestes. Il serait peut-être naïf d'escompter que, dans ces cas-là, le problème nucléaire pourrait être résolu séparément du problème politique plus large dans lequel il est enraciné. Je ne peux que souligner, une fois de plus, qu'ajouter une dimension nucléaire à ces problèmes politiques, loin de renforcer la sécurité nationale, ne pourra, à long terme, que présenter la plus grave menace qui soit, et pourrait aboutir à l'écroulement de tout le système de non-prolifération qui a été assemblé avec tant d'efforts, de patience et de sagesse politique au cours des deux dernières décennies. Par ailleurs, l'acceptation de garanties complètes par ces pays apporterait une grande contribution à la sécurité des régions auxquelles ils appartiennent et à la création de nouvelles zones dénucléarisées<sup>4</sup>. »

34. C'est de la politique et des décisions de ces pays liminaux que dépend dans l'immédiat l'avenir du régime de non-prolifération. Autrement dit, c'est leur action qui décidera dans une grande mesure si, à la fin de la présente décennie, le nombre d'Etats dotés d'armes nucléaires restera ce qu'il est aujourd'hui, ou s'il augmentera, avec toutes les conséquences que cela aurait

<sup>4</sup> Pour le compte rendu analytique de cette déclaration, voir GC (XXIV)/OR.219, par. 61.

pour le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires [résolution 2373 (XXII), annexe], qui doit expirer en 1995. Ces pays « liminaux » assument là une lourde responsabilité.

35. La conclusion rapide d'un traité d'interdiction complète des essais dépend, en premier lieu, des actions des Etats dotés d'armes nucléaires. Un tel traité contribuerait beaucoup à rendre le régime de non-prolifération universellement acceptable. A la différence du Traité de non-prolifération, un traité d'interdiction complète des essais s'appliquerait également aux Etats dotés d'armes nucléaires et à ceux qui n'en ont pas, et éviterait ainsi les accusations de discrimination. Il pourrait donc constituer une mesure acceptable pour les pays importants liminaux qui refusent maintenant le Traité de non-prolifération sous prétexte qu'il est discriminatoire.

36. Les événements récents nous ont rappelé l'insécurité et l'approvisionnement du monde en pétrole et — pour cette raison et pour beaucoup d'autres raisons — le besoin de renforcer les assurances en matière d'approvisionnement en matériaux nucléaires et en carburants. Cette question est également liée à l'acceptation de garanties adéquates contre la prolifération et aura un effet sur la viabilité du Traité de non-prolifération.

37. Dans ce contexte, j'ai suggéré, l'année dernière, à notre Conférence générale que l'Agence crée un comité des assurances en matière d'approvisionnements. A la suite de consultations officieuses approfondies, le Conseil des gouverneurs a, le 20 juin dernier, pris la décision unanime de créer un comité, ouvert à tous les Etats Membres, chargé d'étudier de quelle façon les approvisionnements en matières, équipement et techniques nucléaires, ainsi qu'en services du cycle du combustible, pourraient être assurés sur une base plus prévisible et à plus long terme, compte tenu des considérations mutuellement acceptables de non-prolifération, et d'examiner le rôle et les responsabilités de l'Agence à cet égard. Le Comité, connu sous le nom de Comité des assurances en matière d'approvisionnements s'est réuni, à la fin de septembre, pour organiser ses travaux. Il a décidé d'aborder l'examen des questions de fond à sa réunion de mars 1981. Je n'ai guère besoin de souligner l'importance que revêtiront les travaux du Comité au cours de l'année prochaine.

38. L'opportunité de la création de ce comité se passe de commentaires. Les discussions qui ont eu lieu à la Conférence des parties chargée de l'examen du Traité de non-prolifération, tenue à Genève, ont souligné combien il est important d'œuvrer pour une sécurité plus grande dans l'approvisionnement de matériaux, d'équipement et de techniques nucléaires, en même temps qu'il convient de renforcer les assurances contre la prolifération.

39. Je crois que les questions dont le Comité des assurances en matière d'approvisionnements s'occupera sont d'une importance cruciale. L'assurance en matière d'approvisionnements en combustibles nucléaires est particulièrement importante étant donné les insécurités croissantes qui existent en matière d'approvisionnement concernant d'autres sources d'énergie. Un certain nom-

bre de pays ont très peu accès ou n'ont pas accès à d'autres sources d'énergie et l'introduction de l'énergie nucléaire dans leurs programmes énergétiques pourrait jouer un rôle vital. Il est de l'intérêt de tous qu'aucun obstacle n'entrave la mise au point de leurs programmes nucléaires pacifiques.

40. Si, au niveau international, nous ne pouvons pas restaurer la confiance dans la sécurité de l'approvisionnement nucléaire, nous courrons inévitablement le risque de voir certains pays chercher à établir leurs propres installations de façon à ne plus dépendre des services du cycle du combustible extérieurs. Outre qu'elle place un fardeau financier indûment lourd sur de nombreux pays, une telle éventualité ne servirait guère la cause de la coopération internationale en matière d'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire, pas plus que celle de la non-prolifération.

41. De temps en temps, on entend dire que la construction de réacteurs nucléaires pour la production d'électricité peut entraîner la prolifération d'armes nucléaires, étant donné qu'un sous-produit de l'opération de ces réacteurs est le plutonium. A cet égard, je voudrais mentionner l'Etude d'ensemble des armes nucléaires, achevée cet été par un groupe d'experts internationaux, sous la présidence de M. Thunborg, conformément à la résolution 33/91 D de l'Assemblée générale. Cette étude impressionnante dit, entre autres :

« Un réacteur servant uniquement à produire du plutonium est plus facile à construire et à exploiter qu'un réacteur pour la production d'électricité. Les dépenses d'investissement pour un réacteur à modérateur de graphite du type le plus simple, produisant suffisamment de plutonium 2399 pour fabriquer une ou deux ogives par an (10 kg de plutonium), sont évaluées entre 13 et 26 millions de dollars (en dollars de 1976). Le coût d'une usine de retraitement permettant d'extraire le plutonium du combustible irradié serait de 25 millions de dollars (en dollars de 1976). »  
[A/35/392, annexe, par. 60.]

42. Même sans tenir compte du fait que la construction d'une usine de retraitement serait nécessaire dans tous les cas, l'utilisation de cette méthode pour produire du plutonium à des fins militaires exigerait une dépense d'au moins 50 millions de dollars (en dollars de 1976), soit approximativement 75 millions de dollars aujourd'hui. En revanche, il faut noter que la construction d'un réacteur nucléaire de type commercial ne coûterait, de nos jours, pas moins de 1 milliard de dollars. Il faut ajouter à cela le fait qu'un réacteur nucléaire est beaucoup plus complexe que le réacteur modéré à graphite relativement simple mentionné dans l'étude et que le temps nécessaire à la construction d'une usine commerciale est presque deux fois plus long. Finalement, on ne doit pas oublier que, selon toute probabilité, les centrales nucléaires commerciales nouvelles construites dans les Etats non dotés d'armes nucléaires doivent être assujetties aux garanties internationales. Cet élément constitue en fait des limitations supplémentaires et très strictes quant à la possible utilisation des matériaux nucléaires à des fins non pacifiques.

43. Tout cela amène à une seule conclusion, à savoir que l'acquisition de plutonium par la construction et le

fonctionnement d'une centrale nucléaire doit être considérée comme un moyen non rentable et déraisonnable comparativement aux autres méthodes dont on dispose généralement.

44. Il y a maintenant un an que l'AIEA et quelques organisations des Nations Unies, y compris l'ONUDI, se sont installées dans le Centre international de Vienne. Comme chacun le sait, ce grand complexe moderne, construit par le gouvernement de la ville hôte, a été mis à la disposition des Nations Unies et de l'AIEA à un loyer nominal pour une durée de 99 ans. Cela démontre à l'évidence la générosité et le sens de l'hospitalité du Gouvernement autrichien et de sa capitale, dont l'AIEA a bénéficié depuis son installation. Le Centre, conçu il y a plus de 10 ans, alors que le chauffage et la climatisation étaient bon marché, a également subi les conséquences financières de la hausse du prix du pétrole qui a été multiplié par 15. Le coût des opérations et de l'entretien du Centre, qui est occupé pour moitié par l'Agence — soit à peu près deux fois l'espace que nous occupions précédemment — représente environ un dixième de notre budget annuel. Les coûts incombants aux Nations Unies sont, naturellement, à peu près semblables. Je mentionne cette question parce que nous partageons maintenant le souci commun de maintenir ces coûts aussi bas que possible afin que nos budgets annuels soient consacrés à des activités bénéficiant directement aux Etats membres et aussi parce que notre intérêt commun est de limiter notre responsabilité financière éventuelle en ce qui concerne les réparations et le remplacement du matériel dans un complexe qui représente un investissement de centaines de millions de dollars. L'AIEA et les Nations Unies sont actuellement engagées dans la dernière phase de négociations avec le gouvernement hôte en ce qui concerne ces questions et j'espère vivement qu'une solution satisfaisante pour tous interviendra rapidement.

45. En conclusion, je voudrais dire que nous sommes au début d'une décennie où l'avenir de l'humanité semble être assombri par des questions complexes et aux conséquences lointaines : l'accroissement de la population qui semble apparemment inévitable, la dégradation de l'environnement menant, notamment, à la destruction de forêts et à la désertification, l'épuisement de nos ressources naturelles, la menace qui pèse sur la paix elle-même. Dans cette conjoncture, l'avenir des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire semble représenter une question relativement mineure. Cependant, elle constitue un élément important de l'un des grands problèmes auxquels il faudra faire face en cette décennie : la crise de l'énergie. L'énergie nucléaire sera, à n'en pas douter, utilisée de plus en plus pour le développement économique, en dépit des possibilités d'abus. C'est pour ces raisons que tout ce qui a trait à l'Agence est de l'intérêt de toutes les nations et que l'Assemblée générale consacre une partie de son temps chaque année à l'examen des travaux de l'AIEA.

46. Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier M. Eklund pour la présentation qu'il a faite du rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

47. Je donne maintenant la parole au représentant du Canada qui va présenter le projet de résolution A/35/L.10.

48. M. MENZIES (Canada) [*interprétation de l'anglais*] : C'est un honneur pour le Canada qui, cette année, préside le Conseil des gouverneurs de l'AIEA, de présenter le projet de résolution A/35/L.10 sur le rapport de l'Agence. Je présente également ce rapport au nom des coprésidents, l'Egypte et la Pologne.

49. La déclaration du Directeur général a été des plus utiles, car elle nous a permis de faire le point sur les nombreuses activités dont traite le rapport de l'Agence. A cet égard, le Directeur général et le secrétariat de l'AIEA méritent d'être félicités pour les efforts constants qu'ils déploient en vue de maintenir l'efficacité de l'Agence et ses programmes.

50. Le projet de résolution sur le rapport de l'AIEA que je présente actuellement reconnaît le rôle essentiel de l'Agence, conformément à ses statuts, dans la promotion des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire et souligne l'importance des responsabilités que nous lui avons conférées. Mes collègues et moi-même avons cherché à simplifier le libellé du projet de résolution, tout en maintenant intact l'esprit et les objectifs de son mandat. Nous avons également cherché à traduire les décisions prises lors de la récente Conférence générale. Le projet de résolution note, en particulier, la création, cette année, par le Conseil des gouverneurs, d'un Comité des assurances en matière d'approvisionnements, ouvert à la participation de tous les Etats membres de l'Agence, qui a tenu sa première session en septembre dernier.

51. Etant donné le large appui dont jouit ce projet de résolution, j'espère qu'il sera possible de l'adopter par consensus et sans amendement, comme cela a été le cas par le passé. Selon nous, cette manière de procéder serait de nature à souligner l'appui général que la communauté internationale accorde aux objectifs et aux activités de l'AIEA.

52. Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je donne maintenant la parole au représentant de la Yougoslavie pour qu'il présente le projet de résolution A/35/L.11.

53. M. VUKOVIĆ (Yougoslavie) [*interprétation de l'anglais*] : Nous avons lu avec intérêt le rapport de l'AIEA pour 1979 et avons écouté avec la plus grande attention la déclaration faite par le Directeur général de l'Agence, M. Eklund. Le rapport et la déclaration de M. Eklund nous fournissent un tableau très clair des activités de l'Agence pendant la période à l'examen. Dans le même temps, la communauté internationale a été engagée dans diverses actions visant à résoudre certains problèmes en suspens dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. Le rôle de l'Agence, et en particulier celui joué par M. Eklund dans ces activités, mérite notre plein appui. En tant que membre de l'Agence et actuellement membre du Conseil des gouverneurs, la Yougoslavie a fait tout son possible pour contribuer à la solution de ces problèmes. Comme

par le passé, nous continuerons à coopérer activement avec l'Agence et à aider M. Eklund et ses collaborateurs dans l'accomplissement de leurs tâches si complexes.

54. L'évolution qui s'est produite dans le domaine de l'utilisation de l'énergie nucléaire, à des fins tant pacifiques que militaires, n'a jamais été autant d'actualité qu'aujourd'hui et retient toute l'attention de l'opinion publique mondiale. Cela est dû, d'une part, au fait qu'un certain nombre d'accidents qui se sont produits dans des installations nucléaires ont donné lieu à un réexamen ainsi qu'à un ralentissement, voire à l'annulation, de la construction de certaines centrales nucléaires; d'autre part, au fait du stockage toujours plus grand d'armes nucléaires et du danger croissant d'une guerre nucléaire. Cet intérêt, évidemment, s'est également trouvé accru par le problème aigu de la crise de l'énergie. Ce n'est donc pas un hasard si le rapport de l'Agence traite, en premier lieu, de cette question et du rôle que l'énergie nucléaire jouera vraisemblablement pendant la décennie à venir en ce qui concerne le développement économique de tous les pays. Ce problème devient de jour en jour plus urgent. Il affecte notamment les pays qui manquent de ressources naturelles d'énergie classique. C'est pourquoi nous accordons une attention exceptionnelle à cette question.

55. Avant de porter mon attention sur certains des problèmes que je viens de mentionner, qu'il me soit permis de parler brièvement du rapport de l'Agence. Pris dans son ensemble, ce rapport présente un tableau graphique de la politique et des activités de l'Agence et souligne l'importance croissante de l'énergie atomique dans divers domaines d'activités; il attire l'attention sur les difficultés qui en découlent, mais aussi sur les possibilités de les surmonter. Nous nous félicitons de la manière positive dont l'Agence aborde ces problèmes et exprimons le souhait qu'elle continuera d'insister sur les aspects positifs de l'utilisation de l'atome pour le bien de l'humanité.

56. Il semble que l'Agence a consacré une attention considérable à la croissance des activités nucléaires des Etats membres et à son aptitude à aider les pays qui introduisent l'énergie nucléaire ou qui en sont aux premières étapes de l'élaboration de programmes nationaux d'énergie nucléaire. Etant donné les accidents qui se sont produits dans les installations nucléaires et le nombre sans cesse croissant de pays en développement qui ont entrepris ou projeté le développement de leurs propres programmes nucléaires, cette orientation de l'Agence est des plus louables.

57. L'Agence a également intensifié ses activités dans le domaine des garanties, ce dont nous nous félicitons également. L'activité croissante dans ce domaine est due au nombre accru des installations soumises au système de garanties de l'Agence. En principe, nous appuyons les efforts visant à ce que les installations nucléaires de tous les pays, sans discrimination, soient placées sous le système de contrôle de l'Agence. C'est la seule manière, à notre avis, de pouvoir éliminer les dangers et les soupçons, justifiés ou injustifiés, qui se propagent quant à la mise au point de programmes nucléaires militaires par un certain nombre d'Etats non dotés d'armes nucléai-

res. L'importance qu'il y a d'arriver à un accord général sur cette question est encore rehaussée par les renseignements concernant une explosion éventuelle d'un dispositif nucléaire dans l'Atlantique Sud, ce qui traduit les craintes d'une nouvelle prolifération d'armes nucléaires découlant de l'exploitation en Afrique du Sud d'installations nucléaires délicates non assorties de garanties.

58. Nous avons constaté avec intérêt que l'Agence, dans l'application de son programme de garantie,

« n'a pas détecté d'anomalie qui puisse donner à penser qu'une quantité significative de matières nucléaires placées sous garanties ait pu être détournée pour la fabrication d'une arme nucléaire quelconque, à toute autre fin militaire ou pour la fabrication de tout autre dispositif explosif nucléaire<sup>5</sup> ».

De même que sa conclusion

« que les matières nucléaires placées sous garanties de l'Agence sont restées affectées à des activités nucléaires pacifiques ou ont été comptabilisées par ailleurs...<sup>5</sup> ».

59. Le rapport souligne également les difficultés qui surgissent quant à l'application des garanties, notamment pour ce qui est du recrutement des experts. Nous estimons qu'il conviendrait d'aider l'Agence à résoudre ce problème. Il ne faut cependant pas oublier que le principe d'une représentation géographique équitable dans le recrutement des inspecteurs doit être respecté afin que les pays en développement puissent être dûment représentés. Nous pensons qu'un problème beaucoup plus difficile résulte de la diversité et de la multiplicité des systèmes de garanties appliqués par l'Agence. La communauté internationale doit s'efforcer d'éliminer cette mosaïque en élaborant un système unique et universel de garanties. La réalisation d'un nouveau consensus international sur cette question constitue l'une des tâches les plus importantes qui nous attendent à l'avenir.

60. Nous avons relevé avec intérêt l'augmentation des fonds mis à la disposition de l'assistance technique et la promotion de l'emploi de techniques nucléaires. C'est avec le même intérêt que nous suivons les efforts visant à assurer, grâce à la planification à long terme d'un tel système, un degré de prévisibilité plus élevé et, par conséquent, la planification à long terme de cette assistance dans les pays destinataires. Nous appuyons cette orientation de l'Agence et nous croyons qu'elle devrait persévérer dans cette voie à l'avenir. A cet égard, il convient de faire en sorte que le taux d'accroissement des fonds prévus pour cette assistance soit adapté aux besoins des pays en développement qui sont actuellement les plus atteints par la crise de l'énergie.

61. Le rapport signale le rôle de l'Agence dans l'évaluation internationale du cycle du combustible nucléaire. Nous n'avons pas l'intention d'évaluer cette activité, mais nous pensons qu'il convient d'accorder une certaine attention à la partie du rapport figurant au paragraphe 20, où nous lisons que le Conseil a créé un comité ouvert à tous les Etats membres, chargé d'exami-

<sup>5</sup> Voir Agence internationale de l'énergie atomique, *Rapport annuel pour 1979*, GC(XXIV) 627, par. 16.

ner et conseiller l'Agence sur les moyens dont les fournisseurs de matières, d'équipements et de techniques nucléaires et de services du cycle du combustible pourraient être assurés sur une base plus prévisible à long terme, conformément à des considérations de non-prolifération mutuellement acceptables.

62. Etant donné la conviction très générale selon laquelle il est indispensable de trouver de nouvelles sources d'énergie pour permettre une croissance économique normale, la décision du Conseil qui a été, pensons-nous, confirmée par la conférence annuelle de l'AIEA, représente une mesure encourageante. La disponibilité de matières, d'équipements et de techniques nucléaires est d'une grande importance aussi bien pour les pays développés que pour les pays en développement parce que ce qui est véritablement en cause c'est, en fait, un investissement massif dans le développement des programmes nucléaires nationaux et des recettes importantes d'exportation auxquelles presque aucun pays ne pourrait renoncer. Les services du cycle du combustible sont aussi d'une grande importance pour les pays en développement, et ce pour des raisons évidentes. Même avant le début de l'Evaluation internationale du cycle du combustible nucléaire, nous avons préconisé, avec d'autres pays non alignés et en développement, la création d'un tel organe. Par conséquent, nous appuyons pleinement cette décision dans l'espoir que tous les membres de l'Agence participeront activement à ses travaux et contribueront à l'issue favorable de sa tâche.

63. La question de la coopération entre Etats dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire a été débattue dans un certain nombre d'instances au cours des récentes années. Je songe, en particulier à l'Evaluation internationale du cycle du combustible nucléaire et à la deuxième Conférence des parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

64. L'Evaluation internationale du cycle du combustible nucléaire, à laquelle mon pays a également participé, a été utile mais, malheureusement, n'a pas su trouver de nouvelles méthodes d'utilisation de l'énergie nucléaire propres à réduire le danger de prolifération nucléaire. Ainsi, malgré les risques actuels, nous devons accepter la suite du développement et de la diffusion de la technologie existante.

65. A la Conférence des parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, on a examiné en détail les problèmes de la fourniture sans entraves de matériel nucléaire, de même que du transfert de l'équipement et des techniques nucléaires. Bien que la Conférence n'ait pu, pour les raisons que l'on connaît, parvenir à un consensus sur un document final qui aurait montré des progrès importants vers une conciliation des positions des parties au Traité de non-prolifération dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, nous estimons que les résultats obtenus ne devraient pas être laissés de côté. En fait, ils pourraient représenter un apport solide à la conférence internationale, projetée pour 1983 et qui examinera les problèmes constatés dans le domaine de la coopération des Etats pour les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire.

66. Tout cela montre que les problèmes qui se posent à nous en ce qui concerne l'utilisation de l'énergie nucléaire sont urgents et que le fait de ne pas y apporter de solutions ou d'essayer de les résoudre en introduisant de nouvelles restrictions et en limitant la souveraineté des pays donnera inévitablement naissance à des problèmes internationaux nouveaux et plus difficiles encore dont tous nous connaissons bien les incidences nuisibles.

67. Conscients de l'extrême gravité des ces problèmes et de ce qu'ils ajoutent à une situation internationale déjà tendue et complexe, les pays non alignés ont adopté, il y a trois ans, des mesures visant à convoquer une conférence internationale qui examinerait, au niveau des gouvernements, les problèmes que posent l'élaboration de programmes nucléaires nationaux, l'établissement de cycles nationaux du combustible nucléaire et, d'une manière générale, l'utilisation de l'énergie nucléaire aux fins du développement économique et social. Nous notons avec satisfaction que la proposition des pays non alignés<sup>6</sup> a rallié l'appui général et que nous sommes donc aujourd'hui en mesure de parler de dates précises pour la convocation de la conférence.

68. Le rapport du Secrétaire général [A/35/487, et *Add.1*], où figurent les réponses des gouvernements relatives à l'ordre du jour, à la date et à la durée de la conférence internationale pour la promotion de la coopération internationale dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, montre qu'il existe un large accord en ce qui concerne ces questions. Un consensus général s'est dégagé pour que la conférence se tienne pendant le premier semestre de 1983 et que sa durée s'étende sur deux ou trois semaines. En ce qui concerne l'ordre du jour, on s'est généralement accordé à reconnaître qu'il devait comprendre toutes les questions politiques et économiques touchant l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. Au cours de la dernière session de l'Assemblée générale<sup>7</sup>, de même que dans la réponse qu'elle a faite au Secrétaire général, conformément à la résolution 32/50<sup>8</sup>, ma délégation a exposé en détail la position du Gouvernement yougoslave pour ce qui est de l'ordre du jour de la conférence. Cette position est conforme aux termes de l'introduction au rapport du Secrétaire général, où nous lisons que les questions le plus fréquemment mentionnées sont les suivantes :

« promotion de la coopération internationale dans ce domaine; transfert de matériels d'équipement, de technologie et de savoir-faire; questions liées aux garanties, à la sûreté et aux aspects juridiques et de réglementation des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire; rôle des organisations internationales dans ce domaine » [A/35/487, par. 6].

69. Etant donné l'attitude positive des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies à l'égard de l'initiative des pays non alignés, étant donné que les conférences sur l'Evaluation internationale du cycle du combus-

<sup>6</sup> Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-deuxième session, Séances plénières*, 58<sup>e</sup> séance, par. 73 à 75.

<sup>7</sup> *Ibid.*, trente-quatrième session, Séances plénières, 52<sup>e</sup> séance, par. 86 à 98.

<sup>8</sup> Voir document A/33/332.

tible nucléaire et le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires sont du passé et que leurs résultats contribueront, dans une certaine mesure, à l'examen des problèmes susmentionnés par la conférence, avec la participation de tous les Etats Membres, étant donné également que l'AIEA a déjà adopté certaines mesures importantes qui représentent peut-être un apport essentiel à la préparation de la conférence, un groupe de pays non alignés, dont la Yougoslavie, a présenté le projet de résolution A/35/L.11, dans lequel la convocation de la conférence est prévue pour le premier semestre de 1983; au nom de ce groupe de pays non alignés, j'ai maintenant l'honneur de présenter ce projet de résolution.

70. A ce propos, les auteurs ont tenu compte des faits suivants : que l'Assemblée générale avait approuvé par consensus la proposition visant à tenir la conférence, en principe d'ici à 1983; que les objections soulevées à propos de la fixation d'une date pour la conférence avant de prendre connaissance des résultats de l'Evaluation internationale du cycle du combustible nucléaire et de la Conférence des parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires avaient été résolues; que le calendrier pour 1982 des conférences auxquelles participeront un grand nombre d'Etats Membres, sinon tous, était très chargé, et notamment que la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale, consacrée au désarmement, devait avoir lieu en 1982 et traiterait aussi, en partie, de ce problème.

71. Le groupe pense également qu'étant donné la complexité des problèmes techniques et scientifiques dont traitera la conférence, il est nécessaire d'en entreprendre en temps opportun les préparatifs. A ce propos, nous pensons à la nécessité d'une contribution active de l'AIEA, de l'ONUDI, du PNUD, de la FAO et d'autres institutions. Dans le projet de résolution, l'Assemblée demande donc de créer un comité préparatoire au cours de la présente session de l'Assemblée générale et prie ce comité de tenir une session en 1981, éventuellement à la veille de la conférence annuelle de l'AIEA, à Vienne, en vue de prendre les décisions appropriées en ce qui concerne l'ordre du jour, la date et la durée de la conférence, d'établir son programme de travail et de faire des recommandations quant au rôle de l'AIEA et d'autres organismes des Nations Unies dans la préparation et le déroulement de la conférence.

72. Dans ce projet de résolution, l'Assemblée générale invite tous les Etats à communiquer au Secrétaire général, pour le 30 juin 1981 au plus tard, leurs vues sur la date d'ouverture, la durée et le lieu de réunion de la conférence, ainsi que sur le rôle de l'AIEA et des autres organes des Nations Unies, afin que le Comité préparatoire ait connaissance du plus grand nombre possible de communications.

73. Le groupe des pays non alignés estime que cette méthode est de nature à améliorer grandement les perspectives d'une préparation et d'un déroulement fructueux de la conférence. Nous espérons donc que ce projet de résolution sera adopté par consensus, comme ce fut le cas pour les résolutions précédentes portant sur la question. Autrement, la conférence risquerait de ne pas se tenir ou d'être renvoyée, ce qui ne répondrait certes

pas aux intérêts de la communauté internationale et nuirait au développement des programmes nucléaires dans les pays en développement.

74. Nous sommes d'accord pour dire que la décision qui devra être prise sur les projets de résolution présentés sur ce point pourra l'être en temps opportun au cours de cette session. Entre-temps, nous sommes prêts à procéder à des consultations avec d'autres groupes ou d'autres Etats afin d'arriver à un accord sur la composition du Comité préparatoire et sur d'autres questions relatives à cette conférence.

75. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Les représentants auront noté que, dans sa déclaration, le représentant de la Yougoslavie a indiqué qu'il n'était pas nécessaire de prendre aujourd'hui une décision sur le projet de résolution A/35/L.11 et que cette décision pourrait intervenir au moment voulu après consultations par les auteurs.

76. M. PETREE (Etats-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*] : Ma délégation voudrait tout d'abord exprimer sa satisfaction au sujet de l'excellent rapport du Directeur général sur les activités de l'AIEA au cours de l'année écoulée. A la veille du dix-neuvième anniversaire de ses services dévoués et de sa direction courageuse, M. Eklund nous a fourni matière à penser pour l'année prochaine.

77. M. Eklund présente un rapport sombre sur l'état actuel de l'énergie nucléaire. Il a raison de le faire car ces années un malaise pèse sur l'énergie nucléaire. Nous pensons que ce malaise découle de la belle promesse d'une technique dont le potentiel de destruction n'est que trop bien connu dans le monde. Il est crucial qu'un monde qui comprend tout le potentiel de l'atome pacifique ne devienne pas également un monde où les matériaux et la technique de réalisation destructive ne soient pas contrôlés. Dans ce cas, une réévaluation devait nécessairement avoir lieu à un moment ou à un autre. Pour notre part, nous croyons que le concept d'atome pacifique en sortira d'autant plus sain et vigoureux.

78. La première phase de cette réévaluation s'est terminée au début de l'année dernière avec la session plénière finale de l'Evaluation internationale du cycle du combustible nucléaire. Le temps démontrera que ce travail, où l'AIEA a joué un rôle critique, était un jalon dans le progrès fait vers le jour où l'énergie nucléaire apportera dûment sa contribution aux besoins mondiaux en énergie et le fera en pleine conformité avec les besoins d'un environnement sain pour tous et d'un monde sûr. L'Evaluation fournira la base d'informations nécessaire pour des progrès futurs dans ce domaine.

79. Nous sommes heureux que l'Agence doive jouer un rôle directeur dans le suivi de l'Evaluation et nous appuyons fermement la première mesure prise, à savoir la création du Comité des assurances en matière d'approvisionnements. Comme nous l'avons dit clairement à la Conférence générale, nous aimerions que ce comité s'attache à étudier des mesures pratiques pour

améliorer la sécurité de l'offre à court terme, ce qui préparerait le terrain pour un consensus international sur les conditions de l'offre à plus long terme. A cette fin, mon pays se réjouit de participer activement aux travaux du Comité, de même qu'aux travaux de l'Agence sur le plutonium international et le stockage du combustible épuisé.

80. Aux Etats-Unis, les savants, les ingénieurs et ceux qui prennent les décisions politiques s'occupent des incidences pour l'énergie nucléaire de l'accident de Three Mile Island. Nous avons eu beaucoup de chance du fait que cet accident n'a pas fait de victimes et n'a pas causé de blessures, mais il n'y a guère lieu de se réjouir pour autant. Nous avons appris quelque chose de cet accident et nous espérons en apprendre davantage, de façon à éviter qu'il ne se renouvelle.

81. Le président Carter, ne s'est pas associé à la légère à la conclusion de la déclaration de la réunion de Venise, selon laquelle le rôle de l'énergie nucléaire doit être augmenté si l'on veut faire face aux besoins mondiaux en énergie. Cependant, mon gouvernement est convaincu que les préoccupations écologiques légitimes doivent recevoir une réponse réfléchie et que la croissance future de cette technique doit aller de l'avant sans danger pour le bien-être et la santé de tous. Nous avons réagi à l'accident de Three Mile Island par de nouveaux efforts et nous sommes heureux de voir que l'Agence met un accent accru sur son propre programme de santé et de sécurité. Au cours de l'année écoulée, nous avons été en faveur de l'appel du Directeur général pour un appui volontaire et nous continuerons de le faire au cours de l'année à venir. Nous espérons que d'autres Etats capables de le faire agiront de même.

82. Le programme de garanties de l'Agence demeure la pierre angulaire des efforts de non-prolifération du monde et de la coopération internationale en matière d'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. Pendant l'Evaluation internationale du cycle du combustible nucléaire, il y a eu un large consensus selon lequel il est indispensable d'appuyer et d'améliorer les garanties de l'AIEA. A la Conférence des parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, qui s'est récemment conclue, nous avons été heureux de constater que, même si l'accord complet n'a pas pu se faire sur toutes les questions, un appui presque universel a été exprimé à l'égard du rôle de l'Agence en vertu du Traité de non-prolifération. Nous avons été également heureux l'année dernière de voir que la Convention sur la protection physique des matières nucléaires a été ouverte à la signature le 3 mars 1980 et a été signée maintenant par 25 Etats. Les Etats-Unis œuvrent pour ratifier cet instrument et nous espérons que d'autres nations en feront autant.

83. Un débat important a eu lieu au Conseil des gouverneurs et à la Conférence générale de l'Agence cette année sur le programme d'assistance technique de l'Agence. Nous croyons que ce débat aboutira au renforcement des activités d'assistance technique de l'Agence. L'approbation par la Conférence générale des chiffres indicatifs de planification de 16,5 millions de dollars et de 19 millions de dollars de contributions bénévoles en 1982 et 1983, respectivement, fournira une

meilleure base pour développer ce programme vital, à la fois pour l'Agence et pour les Etats Membres. Notre délégation a été heureuse d'annoncer à Vienne que les Etats-Unis, sous réserve des procédures budgétaires, contribueront pour une somme de 3,25 millions de dollars à l'objectif prévu par l'Agence, soit 13 millions de dollars de contributions bénévoles pour 1981.

84. Sous la direction éclairée de M. Eklund et grâce aux efforts dévoués de son personnel, cette année, l'Agence a continué à contribuer à un monde meilleur. Une fois encore, l'Agence a ajouté à ses réalisations un palmarès qui, nous le croyons, découle dans une grande mesure d'une détermination traditionnelle de remplir pleinement sa mission officielle, sans excursions dans des domaines qui, quelle que soit leur importance, ne sont pas pertinents quant à ces buts essentiels. Nous sommes certains que l'AIEA maintiendra cette tradition.

85. M. RANGA (Inde) [*interprétation de l'anglais*] : Je voudrais dire combien ma délégation apprécie le rapport annuel pour 1979 de l'AIEA qu'a si bien présenté M. Eklund, le Directeur général de l'Agence. Je voudrais également remercier M. Eklund de son excellente déclaration introductive qui contenait des renseignements complémentaires sur les activités de l'Agence pendant l'année écoulée et sur les tâches importantes qui nous attendent. M. Eklund est à la tête de l'Agence depuis environ deux décennies et il a guidé son fonctionnement d'une manière qui mérite tous nos éloges. Ma délégation est certaine que, sous sa direction, l'Agence continuera à fonctionner d'une manière efficace et utile, afin de mener à bien les tâches que son statut lui confère. Une stricte adhésion à ce statut est indispensable pour que la communauté internationale continue d'avoir confiance en l'Agence.

86. Je voudrais exprimer la reconnaissance de ma délégation à l'Agence pour l'aide qui a été accordée à mon pays dans le passé afin d'assurer le développement de l'énergie atomique à des fins pacifiques. Reconnaisant le rôle important que joue l'AIEA dans la promotion de la coopération internationale en vue de l'utilisation pacifique de l'énergie atomique, mon pays a accueilli la vingt-troisième session ordinaire de la Conférence générale de l'Agence à New Delhi en décembre 1979. M. H. N. Sethna, président de la Commission de l'énergie atomique indienne, a présidé la Conférence et a fait, à cette occasion, une importante déclaration. Je ne prendrai pas le temps de l'Assemblée en répétant les questions sur lesquelles il a attiré notre attention.

87. L'Agence a récemment instauré de nouvelles directives pour l'octroi de l'assistance technique aux Etats membres. Depuis le début, l'Inde s'est élevée contre ces nouvelles directives qui ne sont pas seulement discriminatoires mais dictées aussi par des considérations extérieures au sujet. De plus, elles sont contraires au statut de l'Agence. Le programme d'assistance technique de l'Agence devrait être exempt de conditions préalables à nature restrictive et préférentielle.

88. Ma délégation estime que les nouvelles directives devraient être révisées afin de les rendre conformes au statut de l'Agence. Etant donné la nature discrimina-

toire des nouvelles règles, mon pays a été contraint de renoncer à l'assistance technique de l'Agence. Mon pays ne s'oppose pas au programme d'assistance technique de l'Agence. En fait, l'Inde continue à participer au programme d'assistance technique de l'Agence à titre de donateur. Le Gouvernement indien a maintenu la contribution volontaire qui lui revient au programme d'assistance technique. Ma délégation espère que cette partie regrettable des nouvelles directives sera bientôt éliminée en vue de ne pas compromettre le rôle de l'Agence dans la promotion du développement de l'énergie atomique à des fins pacifiques.

89. Ma délégation estime qu'il est nécessaire d'élaborer une source prévisible et garantie de financement afin que le programme d'assistance technique de l'Agence puisse être mis en œuvre efficacement. Ma délégation se félicite donc que des études aient été entreprises pour trouver une solution au problème du financement.

90. Ma délégation appuie le rôle et le programme de l'Agence dans le domaine de la sûreté nucléaire. Le Gouvernement indien, reconnaissant l'importance de ce rôle, a fait une contribution volontaire supplémentaire à l'Agence pour 1979 afin de permettre à celle-ci d'élargir ses activités dans ce domaine.

91. Ma délégation a noté avec regret le déséquilibre persistant entre les aspects de réglementation et de promotion du fonctionnement de l'Agence. Il convient de protéger l'humanité de la mauvaise utilisation de l'énergie nucléaire à des fins militaires. Notre objectif devrait être le désarmement nucléaire, mais l'Agence finance uniquement des activités limitées de non-prolifération.

92. Le déséquilibre entre les activités de réglementation et de promotion continue de se traduire dans les dépenses pour les programmes de garanties et de promotion. Ce déséquilibre ne devrait pas seulement être arrêté; il devrait être redressé. L'Agence ne devrait pas donner la préférence à une partie du statut par rapport à une autre et elle ne devrait pas être exploitée pour servir les objectifs nucléaires de certains pays ou groupes de pays. Ma délégation espère que de sérieux efforts seront déployés dans cette direction.

93. A ce point, je voudrais faire une remarque au sujet du chapitre du rapport annuel de l'Agence pour 1979, qui traite des garanties. Le paragraphe 164 de ce chapitre contient une allusion exclusive aux installations nucléaires non couvertes par les garanties dans certains Etats non nucléaires. Il n'est pas question des installations et des matières nucléaires non couvertes par les garanties dans des Etats dotés d'armes nucléaires. Aux yeux du Gouvernement indien, cette omission a eu pour effet de présenter de façon erronée les faits, créant ainsi un tableau déformé et trompeur selon lequel certains Etats non nucléaires « égarés » se livreraient à des activités non couvertes par les garanties, alors qu'en fait le monde est véritablement menacé par un péril nucléaire résultant du mauvais usage de l'énergie nucléaire à des fins militaires. Le prochain rapport annuel devrait contenir des renseignements sur toutes les installations nucléaires non couvertes par les garanties des Etats nucléaires aussi bien que des Etats non nucléaires. Nous ne devrions pas nous leurrer en refusant de voir que la

véritable menace pour la communauté mondiale provient de la prolifération des armes nucléaires par les Etats qui possèdent ces armes.

94. Un tableau non moins déformé résulte des paragraphes 12 à 17 de l'introduction au rapport annuel de l'Agence, qui figurent sous le titre « Garanties et TNP ». Ma délégation aimerait que cette déformation, elle aussi, disparaisse du prochain rapport.

95. Le projet de résolution A/35/L.10 comporte une référence à la Convention sur la protection physique des matières nucléaires. Le Gouvernement indien a déjà relevé les faiblesses dont souffre cette convention. Elle ne tient pas compte de la grande quantité de matières nucléaires stockées à des fins militaires et elle méconnaît les objections relatives à l'inclusion du transport à l'intérieur d'un Etat dans le concept de transports internationaux. Ces faiblesses subsistant, il est évident que la Convention ne peut nous aider à atteindre l'objectif de la protection physique des matières nucléaires.

96. Ma délégation appuierait l'adoption par consensus du projet de résolution A/35/L.10. Notre appui est sans préjudice de notre position bien établie à l'égard du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Il faut également voir notre soutien dans le cadre des vues que j'ai exprimées sur certains aspects du projet de résolution dont nous sommes saisis.

97. Quant au projet de résolution A/35/L.11 qui traite de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire aux fins du développement économique et social, le Gouvernement indien a déjà fait connaître ses vues au Secrétaire général à cet égard et elles se trouvent dans le rapport du Secrétaire général [A/35/487]. Ma délégation appuie donc ce projet de résolution.

98. M. ISSRAELYAN (Union des Républiques socialistes soviétiques) [*interprétation du russe*] : La délégation soviétique ayant étudié le rapport de l'AIEA et ayant entendu la déclaration du Directeur général de l'Agence, M. Eklund, constate avec satisfaction que le contenu du rapport de l'Agence comme la déclaration de M. Eklund témoignent du travail considérable accompli par l'Agence au cours de l'année écoulée.

99. L'Union soviétique apprécie grandement le rôle important que joue l'Agence dans le renforcement du régime de non-prolifération des armes nucléaires et la réalisation d'un contrôle international efficace à l'égard de l'utilisation pacifique de l'énergie et des techniques nucléaires, de même qu'en ce qui concerne le développement de la coopération entre Etats en matière d'énergie nucléaire. Depuis que l'Agence existe, elle a prouvé qu'elle était capable d'être un instrument important dans la lutte pour le maintien de la paix et le renforcement de la coopération internationale.

100. L'une des tâches les plus importantes de l'Agence, conformément à son statut et découlant aussi du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, est le renforcement du régime de non-prolifération des armes nucléaires. L'importance de cette tâche s'explique, notamment, par le fait qu'une coopération réellement féconde et réussie en matière d'énergie nucléaire

dans l'intérêt de tous les pays du monde ne peut exister qu'à condition que la communauté internationale ait la garantie que cette coopération ne pourra pas devenir un moyen de prolifération des armes nucléaires.

101. Dans le renforcement du régime de non-prolifération, la deuxième Conférence des parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires constitue un jalon important.

102. Le Secrétaire général du Comité central du parti communiste de l'Union soviétique et Président du Présidium du Soviet suprême de l'URSS, Leonid Brejnev, dans son message aux Etats qui ont participé à la deuxième Conférence des parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération, a souligné ce qui suit :

« Depuis l'entrée en vigueur du Traité, 10 ans se sont écoulés et on peut dire maintenant en toute certitude que la conclusion de ce traité a constitué une étape importante sur la voie de la limitation des armes nucléaires au nom des intérêts de la paix dans le monde.

« Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires répond effectivement aux intérêts des pays, grands et petits, nucléaires ou non nucléaires, industriellement développés ou en développement.

« Le Traité a également apporté une base solide au développement d'une coopération internationale féconde en matière d'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire et a créé des conditions favorables à l'utilisation de cette énergie à des fins créatrices.

« ...

« L'Union soviétique juge indispensable, surtout dans les circonstances actuelles, de mettre en application les dispositions d'un traité sur l'adoption de mesures efficaces pour faire cesser la course aux armes nucléaires et assurer le désarmement. Nos propositions sur l'arrêt de la production et sur l'élimination des armes nucléaires, ainsi que sur l'interdiction complète des essais de ces armes et d'autres, sont bien connues. Nous continuerons, avec la plus grande ténacité, à rechercher leur plus rapide mise en œuvre<sup>9</sup> .»

103. L'Union soviétique évalue de manière positive les discussions franches et fructueuses qui se sont déroulées à la deuxième Conférence des parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et qui ont permis de dégager une communauté de vues des participants sur toute une série de questions touchant l'examen des effets du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. La conclusion essentielle que l'on en peut tirer, notamment en tenant compte du bilan de la Conférence précédente, c'est que l'expérience elle-même a confirmé l'importance exceptionnelle, la haute autorité internationale et en fait l'efficacité du Traité. La Conférence a souligné une fois de plus que le régime de non-prolifération des armes nucléaires instauré par le Traité de non-prolifération

garantit des conditions optimales de coopération des Etats dans l'arène internationale en vue de prévenir de manière fiable la prolifération des armes nucléaires et de permettre une large utilisation de l'énergie nucléaire aux fins d'un travail de construction pacifique et créateur.

104. Tous ceux qui ont pris part à la Conférence se sont prononcés à l'unanimité pour que les pays qui, à l'heure actuelle, ne sont pas encore parties au Traité de non-prolifération y adhèrent dans un proche avenir.

105. Dans les travaux de la Conférence, à côté du problème de la prévention de la prolifération des armes nucléaires, une grande place a été accordée aux questions de la limitation et de la cessation de la course aux armements et avant tout aux armements nucléaires. Une sérieuse inquiétude s'est manifestée quant à la situation qui règne actuellement dans ce domaine. Nous sommes convaincus de la nécessité absolue de maintenir la détente en tant que tendance principale de la politique mondiale, en empêchant que la course aux armements marque une nouvelle spirale, et en favorisant des mesures efficaces en vue de limiter la course aux armements et d'assurer le désarmement.

106. La limitation de la course aux armements et la promotion du désarmement constituent la tâche commune de tous les pays, et la solution la plus rapide de ce problème ne saurait manquer d'offrir de larges et nouvelles possibilités pour le développement de la coopération dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire.

107. La Conférence a aussi hautement apprécié le travail de l'Agence dans tous les domaines de ses activités. Une conclusion importante et positive a été l'opinion des participants selon laquelle les activités de l'AIEA touchant le contrôle se déroulent dans le respect des droits souverains des Etats, sans faire obstacle au développement économique et technique des parties au Traité de non-prolifération, et sans constituer non plus un obstacle à la coopération internationale dans le domaine des utilisations de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques.

108. Au cours des débats qui ont eu lieu à cette conférence, des déclarations ont été faites sur des questions étroitement liées aux activités de l'Agence, en particulier sur les principes de l'exportation nucléaire. Il convient de relever tout particulièrement qu'un très petit nombre de participants à la Conférence ont mis en doute l'utilité d'un accord de principe touchant une politique générale en matière d'exportation nucléaire et de transfert de techniques nucléaires. A cet effet, un rôle important doit revenir au comité créé par le Conseil des gouverneurs à sa session de juin 1980 pour l'examen des problèmes de garanties en matière d'approvisionnements en combustibles nucléaires, de transfert des techniques et de l'équipement, et des services à accorder en matière de cycle des combustibles nucléaires.

109. Etant donné que la Conférence a consacré beaucoup de temps aux questions touchant au développement de la coopération internationale en vue des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, ses participants sont en fait parvenus à la conclusion que cette coopération ne pouvait évoluer d'une manière féconde et heu-

<sup>9</sup> Voir *Document final de la Conférence des parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires* (NPT/CONF/II/22/II), 1<sup>re</sup> séance, par. 44.

reuse qu'en présence d'un renforcement général du régime de non-prolifération et dans le respect le plus strict de toutes les dispositions du Traité de non-prolifération.

110. Ainsi, faisant le bilan de la Conférence qui s'est tenue à Genève, on peut conclure que cette conférence a constitué une étape nouvelle dans la voie du renforcement du régime de non-prolifération des armes nucléaires, avec accès de tous les Etats, sans aucune discrimination, aux utilisations pacifiques de l'énergie et de la technique nucléaires à des fins pacifiques, sous contrôle international efficace et conformément aux normes de l'Agence.

111. Examinant le rapport annuel pour 1979 de l'Agence à la présente session de l'Assemblée générale et nous préoccupant aussi de l'avenir, il convient de souligner tout particulièrement le fait que, comme auparavant, la tâche la plus urgente et la plus importante demeure le renforcement du régime de non-prolifération. De nombreux Etats membres de l'Agence ont été inquiets d'apprendre que l'on voit augmenter le nombre de pays possédant des installations de production d'uranium enrichi, qui ne sont pas sous le contrôle de l'Agence. Plus d'une fois, des mises en garde ont été formulées par l'Agence quant aux signaux de dangers provenant à cet égard de diverses régions du monde. L'attention a été attirée sur le danger de voir apparaître des armes nucléaires aux mains d'Etats situés dans des régions de tension et de conflit. On a parlé en particulier de plans d'élaboration de l'arme nucléaire dans la République sud-africaine et en Israël.

112. Nous sommes profondément convaincus que l'accession de tous les Etats sans exception au Traité de non-prolifération favoriserait la création de barrières sûres à la prolifération des armes nucléaires, et l'établissement de conditions favorables au développement harmonieux de l'énergie nucléaire et la réalisation d'une coopération à grande échelle dans ce secteur important.

113. En plus de la prévention de la prolifération des armes nucléaires sur notre planète, l'Agence, en vertu de son statut, a pour tâche, comme on le sait, d'assurer le développement de la coopération internationale en vue des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. A l'heure actuelle, alors qu'il y a pénurie mondiale de combustibles fossiles, l'intérêt pour l'élaboration et l'utilisation accélérées de la technique, nucléaire se fait sentir dans un grand nombre de pays, aussi bien développés économiquement qu'en développement. Comme le note fort justement le rapport de l'Agence, il est possible d'accélérer les mesures d'économie de l'énergie dans le monde. Il est possible d'investir des sommes plus importantes dans des techniques de recharge, mais il est peu probable qu'au cours des deux ou trois décennies à venir ces mesures aient une influence sensible sur la satisfaction des besoins mondiaux à des fins pacifiques en matière d'énergie électrique. En conséquence, l'une des sources les plus importantes d'énergie électrique reste l'énergie nucléaire. Dans ces circonstances, il est normal de prévoir une augmentation constante du rôle et de la signification de l'Agence.

114. L'Union soviétique, qui est parvenue à des résultats importants dans l'utilisation de l'énergie atomique à des fins créatrices, prend une part active à la coopération internationale multilatérale dans ce domaine et partage ses réalisations avec les pays intéressés, aussi bien dans le cadre de l'Agence que sur une base bilatérale grâce au transfert des connaissances, à l'octroi de l'assistance technique, à la participation à l'échange de matières nucléaires, et à l'échange d'informations scientifiques et techniques. L'Union soviétique aide différents pays en ce qui concerne l'enrichissement du combustible nucléaire. L'énergie nucléaire est maintenant un facteur important du développement économique et social de nombreux pays du monde. Pour diverses raisons, objectives et subjectives, ce processus ne se poursuit pas à un rythme égal, mais il est devenu irréversible. Dans ces circonstances et à l'étape actuelle du développement scientifique et technique, la coopération entre les pays en vue de la solution des problèmes de l'énergie prend de plus en plus d'importance. Il convient de relever à cet égard le rôle important que joue l'Agence dans l'organisation de cette coopération. L'Union soviétique a appuyé, appuie et continuera d'appuyer les programmes scientifiques et techniques de l'Agence. Nous constatons avec satisfaction que l'Agence poursuit ce travail en tenant dûment compte des besoins des pays en développement, ce qui trouve son expression concrète dans pratiquement tous les programmes scientifiques et techniques des services du secrétariat de l'Agence. D'année en année, on voit augmenter les contributions volontaires des pays membres de l'Agence au Fonds d'assistance technique. Conformément à sa politique d'assistance technique en vue d'aider au développement des pays membres de l'Agence, le Gouvernement soviétique a décidé d'augmenter sa contribution volontaire au Fonds d'assistance technique pour la porter à 1 050 000 roubles en monnaie nationale, ce qui est supérieur au calcul du secrétariat. Comme les années précédentes, l'Agence pourra utiliser ces ressources pour acquérir, en Union soviétique, de l'équipement, des matières nucléaires à des fins de recherche, des éléments calorigènes pour les réacteurs de recherche avec faible enrichissement de l'uranium-235, et aussi pour effectuer en Union soviétique des activités scientifiques de recherche à l'intention des spécialistes originaires de pays en développement. Pour ce qui est de la préparation des cadres, l'Union soviétique dépense, en sus de la somme indiquée, 100 000 roubles pour des mesures d'organisation technique.

115. Lors de la vingt-deuxième session de la Conférence générale de l'AIEA, en 1977, l'Union soviétique avait annoncé qu'elle fournirait sans contrepartie au Fonds de l'Agence pour une période de cinq années 50 kg d'uranium 235, afin de contribuer aux activités de l'Agence en matière d'utilisation pacifique de l'énergie atomique.

116. Allant au devant des désirs d'un certain nombre de pays en développement, l'Union soviétique a décidé de ne pas s'élever contre l'établissement de chiffres indicatifs de planification du Fonds sur une base volontaire pour les années 1982 et 1983, de 16 millions et 19 millions de dollars, respectivement, étant entendu que les principes de la formation du Fonds sur une base

volontaire et en devises nationales des pays membres resteraient inchangés. L'Union soviétique est prête à fournir une aide économique et technique aux pays en développement qui s'y intéresseraient.

117. C'est du point de vue de l'utilisation maximale des possibilités de l'Agence en matière de coopération pour les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire que l'Union soviétique analyse et évalue toute proposition concernant telle ou telle mesure d'importance internationale. Autrement dit, nous partons de l'idée que les questions de coopération en matière d'énergie nucléaire qui présentent véritablement une grande importance tant pour les pays développés que pour les pays en développement doivent être examinées dans le cadre de l'AIEA. Notre attitude s'applique aussi à l'organisation de conférences, de réunions et de colloques destinés à favoriser la coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire.

118. Une large utilisation de l'énergie nucléaire au bénéfice de l'humanité dans le monde entier dépend dans une grande mesure des succès obtenus dans ce domaine au niveau national. L'expérience individuelle d'un pays devient l'acquis d'un grand nombre de pays, et nous sommes témoins de l'apport sans cesse grandissant de nombreux pays aux réalisations actuelles de la science et de la technique nucléaires. Les résultats du programme de l'Evaluation internationale du cycle du combustible nucléaire peuvent constituer à cet égard de bons exemples.

119. Lors de l'élaboration et de la solution des problèmes relatifs au développement de l'énergie nucléaire et du cycle du combustible, une importance primordiale est accordée, dans notre pays, à la garantie du fonctionnement en toute sécurité des centrales atomiques et de l'industrie atomique. Nous estimons hautement les activités de l'Agence consacrées à l'élaboration de codes et de règles de sûreté des centrales atomiques. En développant l'énergie nucléaire, l'Union soviétique réalise en même temps une large coopération internationale dans ce domaine, tant sur une base bilatérale que dans le cadre de l'Agence. Les réalisations de la science et de la technique atomiques soviétiques sont mises à la disposition de tous les pays aussi par la publication des rapports des savants soviétiques lors de divers colloques et conférences internationaux ainsi que grâce à la participation de spécialistes soviétiques dans les activités de l'Agence.

120. En même temps que le développement de l'énergie atomique classique fondée sur la fission des noyaux lourds, d'importants travaux de recherche et d'élaboration se poursuivent en Union soviétique, en vue de créer les réacteurs de synthèse thermonucléaires de la prochaine génération.

121. Dans de nombreux pays, les programmes à long terme de développement de l'énergie nucléaire sont liés à la fourniture assurée de combustible nucléaire aux centrales d'énergie nucléaire. Comme nous l'avons déjà dit, le souci de ces pays à l'égard du problème du combustible nucléaire a trouvé son expression dans la décision prise en juin de cette année, par le Conseil des gouverneurs de l'Agence, de créer un comité des assurances en

matière d'approvisionnement, en respectant les mesures efficaces touchant la non-prolifération des armes nucléaires. L'Union soviétique, comprenant les besoins des pays en développement et leur désir de se voir garantir un marché sûr et fiable de matières et d'équipement nucléaires, a décidé de participer aux travaux de ce comité. Notre pays approvisionne en combustible nucléaire les centrales atomiques déjà construites ou en construction avec l'assistance technique de l'Union soviétique, sur une base à long terme, en fournissant également des services d'enrichissement de l'uranium aux pays qui lui ont passé des commandes. Nous le faisons, cependant, en respectant rigoureusement les accords concernant le contrôle des exportations nucléaires, dans l'intérêt d'un régime efficace de non-prolifération des armes nucléaires.

122. En prenant la décision de participer aux travaux du Comité des assurances en matière d'approvisionnements, l'Union soviétique part de l'hypothèse que ce comité fonctionnera en respectant strictement les accords conclus dans ce domaine. Ce n'est que dans ces conditions que l'on peut parler de créer de véritables conditions pour l'élaboration d'un système fiable d'approvisionnements garantis des pays en combustible nucléaire, sans avoir à craindre que ce système puisse être employé comme moyen de prolifération des armes nucléaires et d'autres dispositifs explosifs nucléaires.

123. L'Union soviétique attache une grande importance à l'exécution par l'Agence de ses obligations en matière d'application des garanties, et c'est avec satisfaction que nous avons constaté qu'en 1979, comme les années précédentes, il n'y a pas eu transfert de matières nucléaires placées sous garanties en vue de la production d'armes nucléaires ou à des fins militaires, ou en vue de la fabrication d'autres dispositifs explosifs nucléaires quelconques. On sait que, ces dernières années, le champ d'action de l'Agence touchant l'application des garanties s'est beaucoup étendu et que des installations complexes, telles que les usines de retraitement et d'enrichissement de l'uranium et de préparation de combustibles mélangés, ont été placées sous son contrôle. Cela a posé à l'Agence un certain nombre de problèmes, dont la solution permettra de donner au contrôle l'efficacité requise. Mon pays continuera d'appuyer à tous égards les activités de l'Agence dans le domaine des garanties. Il convient d'observer notamment, à ce propos, que, pour les années 1980-1982, nous avons prévu 1 million de roubles pour l'exécution en Union soviétique de travaux de soutien technique des garanties et, à l'heure actuelle, ce programme d'activité est en cours de coordination.

124. Parlant de la poursuite du développement de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques et de l'application de mesures de garanties, ma délégation voudrait souligner le rôle important que jouent, à cet égard, l'Agence et son directeur général, M. Eklund. L'Union soviétique apprécie hautement les activités de l'Agence pour ce qui est d'assurer la coopération scientifique et technique en vue des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, de l'échange de renseignements, notamment de l'organisation de conférences internationales, scientifiques et de l'assistance technique accordée aux pays

intéressés. Notre pays, qui utilise largement l'énergie atomique à des fins créatrices, est prêt à continuer à partager son expérience et ses connaissances scientifiques et techniques afin d'assurer de nouveaux progrès.

125. En conclusion, je voudrais souligner une fois de plus que l'Agence, dans l'ensemble, travaille avec succès pour le bien de la paix et de la sécurité, pour le renforcement du régime de non-prolifération, pour le développement de la coopération internationale dans les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire et, à cet égard, je tiens à souhaiter à l'Agence de nouveaux succès dans sa noble mission.

126. Nous nous déclarons convaincus que les activités futures et fécondes de l'Agence favoriseront une coopération efficace en vue des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, contribueront beaucoup à l'efficacité accrue du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et conféreront à celui-ci une force encore plus grande.

127. M. KRUTZSCH (République démocratique allemande) [*interprétation de l'anglais*] : Le rapport de l'AIEA pour l'année 1979 et l'excellente déclaration que son directeur général, M. Eklund, a faite aujourd'hui réaffirment une fois de plus que l'Agence a utilement contribué à la promotion de la coopération internationale dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire et au renforcement du régime de non-prolifération des armes nucléaires.

128. Les activités de l'Agence servent le noble objectif d'utiliser les réalisations du progrès scientifique et technique dans l'intérêt des peuples et non pas à leur détriment.

129. Les travaux de l'Agence — et l'on pourrait même dire le sort de notre organisation — sont indissociablement liés au régime de non-prolifération des armes nucléaires et à son élément clef, le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

130. La République démocratique allemande souscrit aux objectifs de ce traité, auquel elle a été l'un des premiers pays à adhérer. Au cours de ses 10 ans d'existence, le Traité est devenu une réalité de la vie internationale et a eu un effet positif sur les efforts en vue de la détente, du désarmement et du renforcement de la sécurité internationale.

131. Cela a été confirmé à la deuxième Conférence des parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, encore que, malheureusement, la Conférence n'ait pu parvenir à un accord sur le texte d'un document final. Malgré les positions différentes sur plusieurs questions, les parties au Traité ont souscrit à cet instrument de droit international et ont souligné l'importance du principe de la non-prolifération des armes nucléaires.

132. Nous sommes d'accord avec tous les Etats qui ont exprimé leur préoccupation à l'égard de la constante course aux armements, et nous considérons les récentes décisions en matière d'armement prises par les pays de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord [OTAN] comme étant le résultat d'une politique d'affrontement

qui suscite de nouvelles menaces pour la paix et la détente et qui entrave la coopération internationale, notamment dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. La seule solution est d'intensifier nos efforts afin d'arrêter la course aux armements, tout d'abord dans le domaine des armes nucléaires, et de prendre des mesures menant au désarmement.

133. Nul n'ignore que la République démocratique allemande, tout comme l'URSS et d'autres pays socialistes, préconise la conclusion rapide d'un traité d'interdiction complète et générale des essais d'armes nucléaires, recherche des garanties de sécurité efficaces pour les Etats non dotés d'armes nucléaires et demande que des négociations soient entamées en vue d'un désarmement nucléaire global.

134. Présenter des initiatives pertinentes fait également partie des objectifs de la trente-cinquième session de l'Assemblée générale. Tout ce qui a été réalisé jusqu'ici dans le domaine de la limitation des armements et du désarmement doit être utilisé et consolidé pour que des progrès soient faits dans ce processus difficile. Cela s'applique, en premier lieu, au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Nous appuyons sans réserve les efforts visant à donner un caractère universel à ce traité.

135. Les travaux de l'AIEA dans le domaine des garanties représentent une contribution considérable au renforcement du régime de la non-prolifération des armes nucléaires. Le rapport sur l'application des garanties nous amène à la conclusion fondée que le matériel nucléaire assujéti à ce contrôle est resté dans le domaine des activités nucléaires pacifiques.

136. Cette réalisation de l'AIEA est d'une portée extraordinaire pour l'édification et le raffermissement de la confiance entre les Etats, élément impératif pour une coopération pacifique. La République démocratique allemande continuera d'appuyer les efforts entrepris par le secrétariat en vue d'augmenter l'efficacité des garanties.

137. D'autre part, il convient de souligner avec inquiétude que le nombre d'Etats non dotés d'armes nucléaires exploitant des installations nucléaires non soumises à garanties est demeuré inchangé et que, en outre, le rapport indique que ce nombre pourrait même augmenter dans un avenir proche.

138. En conséquence, il est d'une importance primordiale d'exiger que les accords de garanties conclus jusqu'ici soient pleinement appliqués et que les Etats non dotés d'armes nucléaires placent toutes leurs activités nucléaires sous les garanties de l'AIEA.

139. Avec la préparation réussie de la Convention sur la protection physique des matières nucléaires et son ouverture à la signature, l'AIEA a accompli une tâche importante. La République démocratique allemande a signé cette convention et se prépare à la ratifier. Mon pays espère que tous les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies adhéreront à ce document de la plus haute importance pour la sûreté nucléaire.

140. Nous nous félicitons des activités de l'AIEA en vue de la conclusion heureuse des études concernant l'Évaluation internationale du cycle du combustible nucléaire. Ces activités ont permis, entre autres, la création du Comité des assurances en matière d'approvisionnements par le Conseil des gouverneurs de l'AIEA. La République démocratique allemande joue un rôle actif dans les travaux de ce comité. La participation de la République démocratique allemande est motivée par l'objectif qui est de veiller à ce que les recommandations et propositions préparées par ce comité soient conformes aux tentatives visant à renforcer le régime de la non-prolifération des armes nucléaires.

141. La République démocratique allemande appuie l'idée de la convocation d'une conférence pour la promotion de la coopération internationale dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, prévue pour 1983. Conformément à la déclaration de mon gouvernement à cet égard, le souci principal de cette conférence devrait être de renforcer et de continuer à développer les principes de base sur lesquels la coopération internationale s'établit dans ce domaine. Cela donnerait une nouvelle impulsion aux activités dans le domaine de l'énergie nucléaire. A cet égard, nous considérons que le renforcement du régime de non-prolifération des armes nucléaires fait partie intégrante de ce développement.

142. L'AIEA doit jouer un rôle essentiel dans la préparation et la tenue de la conférence. En plus de 20 ans d'activités, l'Agence a acquis une expérience précieuse dans ce domaine.

143. Qu'il me soit permis de faire quelques commentaires à propos de certaines questions particulières évoquées dans le présent rapport. Le programme de travail, de par sa conception et sa structure, est plus clair et plus net que les précédents et tient compte des tendances actuelles en matière d'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire.

144. Mon pays apportera sa contribution à la réalisation fructueuse de ce programme, tout en attachant une importance particulière aux éléments suivants : assistance technique, garanties, sûreté nucléaire, énergie nucléaire et Système international de documentation nucléaire. Nos remerciements s'adressent au secrétariat de l'AIEA pour les efforts qu'il a accomplis en vue de limiter au mieux l'accroissement du budget pour 1981. L'augmentation des postes budgétaires pour les domaines spécifiques concernant les garanties, l'assistance technique, la sûreté nucléaire et la protection de l'environnement est pleinement justifiée. Ce sont là des éléments importants des activités de promotion de l'Agence. L'obligation de l'AIEA d'exercer un contrôle conformément aux dispositions du Traité de non-prolifération entraîne des dépenses supplémentaires, étant donné qu'il est nécessaire de développer et de renforcer les garanties aux plans matériel et technique et d'en accroître l'efficacité. De plus, il est nécessaire de prendre en considération le fait que la portée toujours croissante des utilisations de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques implique que d'autres centrales nucléaires, des matériels et des équipements nucléaires doivent être placés sous le contrôle de l'Agence.

145. Conformément à sa politique d'aide et d'assistance économique aux pays en développement, la République démocratique allemande estime qu'il est important de fournir une contribution appropriée également dans le cadre de l'assistance technique de l'AIEA. Cela est fondé sur la contribution volontaire que nous avons fournie ces dernières années — et ce sera le cas en 1981 — et qui a dépassé la somme qui nous était impartie. La République démocratique allemande a porté sa contribution à 325 000 marks pour 1981. En raison de la coopération fructueuse existant entre le secrétariat de l'AIEA et les organes compétents de la République démocratique allemande, la contribution bénévole de mon pays, faite en monnaie nationale, a été pleinement utilisée à des fins d'assistance technique.

146. De plus, un programme à long terme, qui définit les différents domaines dans lesquels mon pays est prêt à apporter sa coopération, a été présenté au secrétariat de l'Agence. Ce programme prend en considération les grandes tendances du développement de l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques ainsi que les souhaits spécifiques exprimés par les pays en développement. Conformément à son statut, l'AIEA a créé un système efficace de financement de l'assistance technique. A cet égard, il convient de noter que cette assistance ne peut être fournie qu'à titre bénévole. La croissance rapide de l'assistance technique au cours des dernières années justifie le maintien de ce principe. C'est pourquoi la République démocratique allemande a souscrit à la décision prise par consensus de déterminer des chiffres indicatifs en vue de planifier le financement de l'assistance technique pour les deux prochaines années.

147. En terminant, je tiens à exprimer ma gratitude et mes félicitations au Directeur général de l'AIEA, M. Sigvard Eklund, et à ses collaborateurs pour l'excellent travail qu'ils ont accompli cette année.

148. M. BELTRAMINO (Argentine) [*interprétation de l'espagnol*] : J'ai l'intention de m'adresser à cette assemblée dans le contexte du débat sur le point 14 de l'ordre du jour, afin de faire connaître certains des points de vue de ma délégation pour ce qui est du rapport sur les activités de l'AIEA pour 1979 et, en général, du rôle essentiel de l'énergie nucléaire lorsqu'elle est utilisée à des fins pacifiques comme facteur de développement économique des peuples.

149. Je voudrais, en premier lieu, réitérer les félicitations déjà exprimées par mon gouvernement au Directeur général de l'Agence, M. Sigvard Eklund, pour son travail efficace, de même que pour celui de son personnel. Le grand éventail des activités menées au cours de l'année 1979 est fidèlement reflété, comme d'habitude, dans le rapport présenté pour examen à l'Assemblée générale. Notre satisfaction devant les travaux accomplis par l'Agence vise également le Comité des assurances en matière d'approvisionnements, récemment établi, auquel nous souhaitons plein succès dans sa tâche importante.

150. A l'heure actuelle, il devrait être inutile d'insister sur le fait que, pour certains pays, pouvoir compter sur l'énergie nucléaire, aujourd'hui ou dans l'avenir, sera

une question de survie, car pour tous le degré de domination de l'atome dans ses applications pacifiques constituera un stimulant efficace de ses capacités et de son potentiel national et, en conséquence, il convient de le stimuler. Ma délégation regrette que, pour diverses raisons, il n'en soit pas ainsi. Il ne sera pas superflu de le répéter jusqu'au moment où cette idée sera partagée, sincèrement et sans réserves, par tous les membres de la communauté internationale et reflétée dans leurs actions.

151. Parmi les ressources de cette planète pour lesquelles on a déjà donné le signal d'alarme, l'énergie est l'une des plus critiques, voire la plus critique. Des causes factuelles et d'autres de nature politique se conjuguent et marquent profondément l'époque que nous vivons. Bien que toute évaluation sur cette question soit soumise à de grandes marges d'imprécision, nous ne serons pas loin de la vérité si nous disons que les réserves de combustibles fossiles seront épuisées d'ici à la moitié du XXI<sup>e</sup> siècle et que l'uranium, s'il est utilisé d'une façon qui permette une exploitation optimale, deviendra la principale source d'énergie dans le futur immédiat.

152. La République argentine, qui reconnaît le sérieux de la situation, attache depuis un certain temps une attention particulière au développement de sa capacité en matière d'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire et fait des efforts considérables à cette fin. De même, sur le plan multilatéral, elle a appuyé, dans la mesure de ses moyens et de ses possibilités, les travaux de l'Agence. A notre avis, le rôle de l'Agence est vital, partant de l'hypothèse que l'humanité a besoin de centrales nucléaires « plus nombreuses et meilleures » pour satisfaire ses besoins futurs. Lorsque nous disons « meilleures », nous pensons à des installations à la fois plus efficaces et plus sûres, pour lesquelles nous dépendons de la technique que les membres les plus avancés sont en train de mettre au point et des mécanismes qui font partie de l'AIEA.

153. Par ailleurs, nous sommes naturellement préoccupés par le problème de la prolifération nucléaire, qui est théoriquement lié au développement de la technique. L'Argentine, en tant que pays épris de paix et — ce qui est encore plus important — l'ayant prouvé au cours de son histoire, appuie et respecte les mécanismes de garanties administrés par l'Agence et reconnaît que de tels mécanismes doivent être révisés pour que l'on reste à la hauteur des progrès accomplis dans le domaine des installations nucléaires.

154. Nous ne voudrions pas, cependant, que notre préoccupation à l'égard de ce problème fasse oublier une inquiétude encore plus grande, qui découle de causes aussi réelles que celles que l'on trouve dans l'Etude d'ensemble des armes nucléaires, élaborée par le groupe d'experts nommé par le Secrétaire général, où il est dit qu'au cours des 12 dernières années :

« le nombre total des ogives nucléaires stratégiques est passé de 4 500 à 9 200 au moins pour les Etats-Unis et de 1 000 à 6 000 au moins pour l'URSS » [voir A/35/392, annexe. par. 5].

155. Au début, nous disions qu'il était encore nécessaire d'insister sur la défense des principes d'équité qui

sont incorporés dans nos revendications. Bien que cette affirmation ne sous-entende pas une évaluation positive de la situation actuelle, nous ne sommes pas pessimistes au point de ne pas apprécier certains progrès et certaines prises de conscience qui ont été réalisés.

156. En premier lieu, nous ne pouvons nier que l'atmosphère du débat international soit relativement plus objective aujourd'hui qu'il y a quelques années. Cette évolution, par ailleurs, n'est pas fortuite. Dans les diverses occasions où cette question a été abordée — aussi bien durant l'Evaluation internationale du cycle du combustible nucléaire qu'à la deuxième Conférence des parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires —, la communauté internationale a refusé d'avaliser l'application de politiques restrictives de la part des pays qui contrôlent le commerce nucléaire.

157. En second lieu, et je dis cela du point de vue spécifique de mon pays, nous constatons avec satisfaction que, en dépit du fait que les conditions internationales ne sont pas toujours favorables, les plans établis par notre commission de l'énergie atomique se développent d'une façon fructueuse, aussi bien pour ce qui est des installations de centrales nucléaires que pour ce qui est de l'approvisionnement des programmes de radioisotopes et de rayonnements, des programmes de protection radiologique et, enfin, de recherche et de développement en matière nucléaire.

158. Il est prématuré d'apprécier l'expérience de ces dernières années, mais nous pensons que les paroles prononcées par le Président de la Commission nationale de l'énergie atomique de la République argentine, le vice-amiral Carlos Castro Madero, lors de l'inauguration, le 30 juin dernier à Buenos Aires, de la première réunion de coordination des pays non alignés dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, offrent une bonne explication des causes et des effets observés. Parlant des maigres résultats enregistrés en matière de coopération nucléaire internationale ces dernières années, M. Castro Madero a tiré les conclusions suivantes, que je citerai en anglais puisqu'il s'agit de la langue dans laquelle le document final de cette réunion a été rédigé, et auquel le discours d'ouverture est officiellement annexé, également en anglais :

« Premièrement, les décisions unilatérales affectant la coopération internationale, qui ne prennent pas en considération les intérêts légitimes des pays concernés, ne peuvent entraîner que l'isolement de ceux qui prennent ces décisions.

« Deuxièmement, les principes moraux que nous partageons tous ne devraient pas être prêchés pour protéger les intérêts politiques et économiques de quelques-uns, car alors les principes perdent de leur valeur, et la méfiance et l'incrédulité sont ressenties par ceux qui s'estiment être les victimes d'une fraude morale et d'un dommage matériel.

« Troisièmement, il n'est pas possible de faire de la discrimination et de s'attendre que la victime l'accepte sans faire de son mieux pour se libérer de cette discrimination. Dans des conditions discriminatoires, les possibilités de coopération internationale

sont nulles, et au contraire la route du chaos et de l'anarchie est ouverte<sup>10</sup>. »

159. Ma délégation espère sincèrement qu'au cours des années qui viennent nous verrons des progrès en matière de coopération internationale grâce au dialogue et à l'entente. Nous accordons notamment une grande importance à la tenue de la conférence des Nations Unies pour la promotion de la coopération internationale dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire et nous souhaitons que cette conférence constitue le départ d'une nouvelle conception des relations entre les Etats dans ce domaine.

160. Je ne tiens pas à répéter ici le point de vue de mon gouvernement en ce qui concerne la conférence; il a déjà été communiqué au Secrétaire général et figure dans le document A/35/487. Je me permettrai simplement

d'indiquer que ce point de vue se fonde sur des critères que le groupe des pays non alignés coordonnateurs dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire a dégagés d'un commun accord, lors de sa dernière réunion, tenue à Buenos Aires du 30 juin au 4 juillet 1980.

161. Cette réunion a, d'autre part, démontré la détermination de nos pays d'identifier les domaines possibles de coopération et d'esquisser des mécanismes permettant de traduire sur le plan concret cette coopération. Nous sommes convaincus que nous avancerons dans ce sens et que nous élargirons la base de ceux qui offrent et de ceux qui demandent. Nous sommes certains en même temps qu'un tel processus prendra des dimensions globales et que la conférence que nous avons mentionnée y contribuera. Nous estimons que c'est là un événement positif qui mérite d'être encouragé.

<sup>10</sup> Cité en anglais par l'orateur.

*La séance est levée à 13 h 10.*